



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 3 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : données à l'appui du programme

de développement pour l'après-2015 : indicateurs

de progrès autres que le produit intérieur brut

Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut, établi conformément à la décision 2014/219 du Conseil économique et social, en date du 13 juin 2014. Le rapport présente les activités du Groupe des Amis de la présidence depuis la dernière session de la Commission de statistique ainsi que celles d'autres organismes qui revêtent une importance pour la mise en place d'un cadre de suivi des objectifs et des cibles du programme de développement pour l'après-2015. Il expose un plan d'action pour l'élaboration et l'application d'indicateurs et d'un cadre de suivi portant sur le programme de développement pour l'après-2015, l'accent étant mis sur l'élaboration des indicateurs applicables à l'après-2015. Un document de base fournira des renseignements sur la réunion du groupe d'experts qui se tiendra sur ce sujet avant la session de la Commission. De plus, le rapport examine les besoins en données prévus et les carences constatées dans ce domaine, en se fondant sur les premiers résultats d'une enquête menée dans différents pays et présentés dans un autre document de base. Il s'attache à déterminer les principales mesures à prendre pour combler ces lacunes, formule des recommandations et établit le calendrier des travaux à effectuer. En outre, le rapport propose un plan de travail du Groupe des Amis de la présidence, indiquant les questions à débattre. La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur les propositions figurant dans la section V du rapport.

* E/CN.3/2015/1.



Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

I. Historique

A. Rôle et activités du Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut

1. À sa quarante-quatrième session, la Commission a établi le Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut (décision 44/114) comme suite à la demande faite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012) que soit lancé un programme de travail sur des mesures plus larges du progrès, en complément du produit intérieur brut (PIB), l'idée étant que les décisions prises reposent sur des informations plus complètes. La Commission a confié au Groupe le mandat d'élaborer un programme de travail visant à mettre au point des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut, à partir d'un bilan des pratiques actuelles dans ce domaine, à l'échelle nationale, régionale et internationale. Elle l'a également chargé de suivre de près le débat en cours sur les cadres de développement et d'en rendre compte à son bureau, en menant un dialogue actif avec les organismes des Nations Unies et les décideurs, afin de veiller à ce que les préparatifs du programme de développement pour l'après-2015 s'accompagnent dès le départ d'une solide stratégie de mesure statistique.

2. Les travaux du Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut et sa contribution au processus intergouvernemental en 2013 ont été exposés dans le rapport qu'il a présenté à la Commission, à sa quarante-cinquième session. En 2014, le Groupe a mené les activités suivantes :

a) En mars 2014, le Président de la Commission de statistique des Nations Unies a officiellement communiqué aux Coprésidents du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable un recueil de 29 notes statistiques comme contribution aux débats sur les objectifs du développement durable. Les notes statistiques ont été établies par des spécialistes issus de nombreux bureaux de statistique nationaux et organisations internationales, sous les auspices du Groupe des Amis de la présidence, le pilotage et la coordination du projet ayant été assurés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies;

b) En mars et avril 2014, le Groupe des Amis de la présidence a fourni, après consultation de ses membres et d'organisations internationales, des observations sur le projet d'indicateurs du Réseau des solutions pour le développement durable¹ ainsi qu'une première évaluation de la mesurabilité des 100 indicateurs proposés;

¹ Dans ses avis sur le projet du Réseau des solutions pour le développement durable, le Groupe a salué la grande utilité de l'initiative du Réseau qui est arrivée à point nommé dans le processus répétitif de mise au point d'indicateurs du développement durable pour le suivi de l'après-2015.

c) En juin 2014, le Groupe a transmis aux Coprésidents du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable un tableau de correspondances entre les indicateurs disponibles et les cibles figurant dans l'avant-projet d'objectifs de développement durable, ainsi qu'une évaluation de la disponibilité des données nécessaires à ces indicateurs dans différents pays². Cette contribution était en partie basée sur les travaux du Groupe des Amis de la présidence sur le projet d'indicateurs du Réseau des solutions pour le développement durable;

d) En septembre 2014, le Groupe des Amis de la présidence a conçu et testé une enquête afin : i) de compléter le recueil des pratiques nationales sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut; et ii) d'obtenir des renseignements sur la disponibilité des données nécessaires aux indicateurs permettant de mesurer les objectifs de développement durable et les 107 cibles de fond connexes proposées par le Groupe de travail ouvert³. Cette enquête a été envoyée à tous les pays le 14 octobre.

B. Document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et autres activités liées à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015

3. Conformément au document final de la Conférence tenue en 2012, le Groupe de travail sur les objectifs de développement durable a été établi en janvier 2013 et chargé de proposer des objectifs de développement durable que l'Assemblée générale devait examiner à sa soixante-huitième session (voir résolution 66/288, annexe, par. 248) dans le cadre de consultations menées par les États Membres. Le document final de la Conférence de 2012 indiquait également que les objectifs de développement durable devaient être en nombre limité, ambitieux et faciles à communiquer, qu'ils devaient couvrir les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée et qu'ils devaient être conformes et intégrés au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 (ibid., par. 246 à 247). À la fin de sa treizième session, le 29 juillet 2014, le Groupe de travail ouvert a adopté son document final (voir A/68/970), comportant 17 objectifs et

² Ce document établissait des correspondances entre des ensembles d'indicateurs sélectionnés (objectifs du Millénaire pour le développement, indicateurs du développement durable établis par la Conférence des statisticiens européens, Réseau des solutions pour le développement durable) et les cibles fixées dans l'avant-projet des objectifs de développement durable et il évaluait la disponibilité de ces données selon les différents pays. L'évaluation a été effectuée en peu de temps, ne tenant donc compte que d'un nombre limité de pays, la plupart d'entre eux étant développés. En outre, l'analyse ne constitue pas une évaluation de la mesurabilité des différentes cibles et ne prétendait pas couvrir de façon exhaustive toutes les données et tous les indicateurs disponibles.

³ En sélectionnant des ensembles d'indicateurs pour cet exercice, le Groupe des Amis de la présidence ou la Division de statistique n'ont aucunement prétendu préjuger des indicateurs ou ensembles d'indicateurs qui seraient préférables pour mesurer des cibles particulières. De plus, si une certaine cible n'est assortie d'aucun indicateur, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas d'indicateur y correspondant ou qu'il est difficile d'en élaborer un, cela signifie seulement que l'ensemble d'indicateurs analysé ne comportait aucun indicateur correspondant à cette cible particulière. La note sur la sélection des indicateurs figurant dans le questionnaire (appendice 2 du questionnaire) fournit de plus amples informations à ce sujet.

169 cibles, accomplissant ainsi son mandat. Le 10 septembre 2014, l'Assemblée générale a pris une décision officielle au sujet de la proposition du Groupe de travail sur les objectifs de développement durable. Elle a, en effet, pris note du rapport et décidé que la proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable « servirait de base principale aux fins de l'insertion des objectifs de développement durable dans le programme de développement de l'après-2015, tout en reconnaissant pleinement que d'autres contributions seraient aussi envisagées, à l'occasion du processus intergouvernemental de négociation qui se tiendrait à sa soixante-neuvième session ».

4. Dans le Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, organisée par le Président de l'Assemblée générale le 25 septembre 2013, les États Membres ont convenu de tenir, en septembre 2015, un sommet de haut niveau au cours duquel serait adopté le programme de développement pour l'après-2015 (résolution 68/6 de l'Assemblée générale, par. 26). Par conséquent, la dernière phase des consultations intergouvernementales consacrées à ce programme battra son plein à la soixante-neuvième session de l'Assemblée. Il a été demandé au Secrétaire général de résumer l'ensemble des contributions qui auront été reçues et de présenter un rapport de synthèse avant la fin de 2014 aux fins des négociations intergouvernementales qui s'ouvriront au début de la soixante-neuvième session (ibid., par. 25).

II. Examen des activités menées sur des thèmes spécifiques

5. Le 29 août 2014, le Secrétaire général a créé le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable et l'a chargé, pour contribuer à son rapport de synthèse, de formuler des avis sur les moyens de remédier aux carences en matière de données et de renforcer les capacités statistiques nationales, d'évaluer les nouvelles possibilités liées à l'innovation, au progrès technique et à l'apparition de nouveaux fournisseurs publics et privés de données et d'utiliser la révolution des données au service du développement durable. Cinq directeurs de bureaux de statistique nationaux, dont deux membres du Groupe des Amis de la présidence, faisaient également partie du Groupe consultatif, y apportant leurs vues et compétences de producteurs de statistiques officielles et contribuant aux activités en cours concernant les nouvelles sources de données et autres innovations⁴.

6. Le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable demande à l'Organisation des Nations Unies de prendre des initiatives résolues dans ce domaine et recommande d'utiliser la révolution des données non seulement pour mesurer les progrès accomplis mais également pour atteindre les objectifs de développement durable et remédier aux inégalités croissantes qui marquent l'accès aux données et leur utilisation. Il recommande également de créer de nouveaux moyens de financer le renforcement

⁴ À cet égard, il convient de rappeler que le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable a convenu de parvenir à un consensus pour ce qui est du résumé analytique, tout en ayant conscience que, dans certains cas, il ne serait pas possible que tous ses membres réussissent à s'accorder sur certains paragraphes ou phrases du rapport.

des capacités statistiques, en mobilisant des ressources intérieures et extérieures et en réaffirmant la fonction de coordination des bureaux de statistique nationaux. Il a en outre recommandé la création d'un mécanisme permettant de partager les technologies et les innovations, ainsi que la formation d'un partenariat mondial pour les données du développement durable, afin de mobiliser et de coordonner les actions et les institutions nécessaires au développement durable, notamment la création d'un Forum mondial sur les données du développement durable. Dans son rapport, le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable souligne la nécessité de parvenir à un consensus mondial concernant les données, afin de définir les principes sur lesquels doivent reposer les normes juridiques, techniques, géospatiales et statistiques ainsi que les normes de respect de la vie privée, destinées à faciliter la transparence et l'échange d'informations, tout en favorisant et protégeant les droits de l'homme. Les données représentent un maillon indispensable de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, car elles constituent la base factuelle des prises de décisions ainsi qu'un outil de responsabilisation. La révolution des données qui s'impose incombe à la fois aux gouvernements, aux organisations internationales et régionales, au secteur privé et à la société civile. La Commission de statistique est par conséquent instamment priée d'examiner les recommandations du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable et de prendre les décisions les plus appropriées⁵.

7. Le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle présente à la Commission un rapport (E/CN.3/2015/4) dans lequel il formule des propositions sur la manière de faire avancer ses travaux. Dans le même contexte, la Conférence des statisticiens européens a mis en place, en 2010, un Groupe de haut niveau sur la modernisation de la production et des services statistiques de la Commission économique pour l'Europe. La Commission est également saisie d'un rapport sur la préparation de la Conférence mondiale sur le programme de transformation de la statistique officielle qui doit se tenir à New York les 15 et 16 janvier 2015 (E/CN.3/2015/5). Dans un rapport sur l'amélioration des enquêtes auprès des ménages (voir E/CN.3/2015/10), la Banque mondiale présente un aperçu de la disponibilité, de la qualité et de l'accessibilité des données issues d'enquêtes menées auprès des ménages dans les pays à revenu faible et intermédiaire et formule un ensemble de recommandations aux fins de leur amélioration. Le rapport de Cabo Verde sur les statistiques relatives à la gouvernance, la paix et la sécurité (voir E/CN.3/2015/17), dont la Commission est également saisie, propose la création du groupe de Praia pour les statistiques de la gouvernance. Un rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales expose les principales conclusions de ses dernières réunions, examine son programme de travail ainsi que les plans de ses travaux futurs (E/CN.3/2015/37). Afin de s'assurer que la révolution des données servirait le programme de développement pour l'après-2015, PARIS21 a lancé un projet intitulé « L'information au service de la révolution des données »⁶. Lors de la réunion qu'il a tenue en mars 2014, le Groupe des Amis de la

⁵ Voir la note du Secrétaire général sur les questions nouvelles (E/CN.3/2015/3), contenant le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable.

⁶ Le projet intitulé « L'information au service de la révolution des données » de PARIS21 évalue, pour une trentaine de pays, les problèmes concernant la production et l'utilisation des données relatives au développement. Les résultats de l'étude des pays et de l'analyse de cas peuvent être consultés aux adresses : www.paris21.org et <http://datarevolution.paris21.org/the-project>.

présidence a établi que la mesure des inégalités⁷, la ventilation des données et les indicateurs des capacités statistiques⁸ constituaient des questions importantes qu'il convenait d'examiner plus avant.

8. Parmi les activités relatives aux sources de données primaires, on relèvera la nouvelle série de recensements de la population et du logement dirigée par la Division de statistique, la proposition de l'Organisation mondiale de la Santé de créer un programme visant à renforcer les registres et statistiques de l'état civil dans les pays en développement, l'utilisation des registres de chambres de commerce et de sources de données administratives, les recommandations de la Conférence des statisticiens européens sur les statistiques relatives aux changements climatiques et les mesures à prendre en vue d'élaborer un ensemble d'indicateurs relatifs aux changements climatiques, le rapport (E/CN.3/2015/13), dans lequel le Comité d'experts sur la comptabilité économique environnementale examine la contribution possible du Système de comptabilité environnementale et économique aux objectifs de développement durable, ainsi que diverses activités menées dans de nombreux autres domaines (voir E/CN.3/2015/1) qui revêtent une grande importance pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015. Dans son Cadre d'étude pour les statistiques sur la distribution du revenu, de la consommation et de la richesse des ménages et le rapport dont il est assorti, intitulé « Lignes directrices de l'OCDE pour les microstatistiques sur la richesse des ménages », l'Organisation de coopération et de développement économiques fournit des orientations sur l'utilisation des enquêtes et des sources administratives et sur les méthodes permettant de les corrélérer en vue d'améliorer la mesure et l'analyse des disparités économiques. Les Lignes directrices de l'OCDE sur la mesure du bien-être subjectif constituent une référence essentielle dans la discipline nouvelle qu'est l'étude du bien-être subjectif. Les activités du Groupe des Amis de la présidence concernant l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle (voir E/CN.3/2015/18) représentent également une contribution importante à cet égard. Le système statistique européen a entrepris un examen et une modernisation de grande ampleur de ses méthodes afin d'accroître leur qualité et leur efficacité, en tirant parti de la révolution numérique et des nouvelles sources de données⁹.

⁷ Il s'agit de l'unique fois où les membres du Groupe des Amis de la présidence se sont réunis en personne, hormis laquelle tous leurs échanges se sont déroulés par voie électronique.

⁸ Dans le cadre de sa communication sur les capacités statistiques, la Banque mondiale tient à jour un tableau des capacités statistiques qui traite de divers aspects des systèmes statistiques nationaux des pays en développement, notamment un indicateur de capacité statistique par pays.

⁹ Parmi ses objectifs pour 2020, on relève l'amélioration de la qualité et la mise en place de nouveaux modes de collaboration, ainsi que le rôle de la diffusion et de la participation des utilisateurs dans l'amélioration continue des statistiques.

III. Plan d'action pour l'élaboration et l'application d'un ensemble d'indicateurs et d'un dispositif de suivi des objectifs et cibles du programme de développement pour l'après-2015 (plan d'action initial pour le suivi de l'après-2015)

A. Élaboration d'un ensemble d'indicateurs, d'un dispositif de suivi et de mécanismes de communication de l'information du programme de développement pour l'après-2015

9. Ainsi que le prévoit le paragraphe 31 de la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, la Commission de statistique est l'entité responsable du système de statistique mondial et coordonne l'établissement et l'examen des indicateurs utilisés dans le système des Nations Unies. Elle fixe depuis toujours les grandes orientations du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dirige les activités nécessaires à ce suivi. La Commission et ses mécanismes opérationnels fixeront les grandes lignes des mesures à prendre pour répondre aux besoins statistiques découlant du programme de développement pour l'après-2015 et dirigeront les actions à mener à cette fin. Plus spécifiquement, la Commission est l'instance technique chargée d'élaborer et d'appliquer l'ensemble d'indicateurs, le dispositif de suivi et les mécanismes de communication de l'information relatifs aux objectifs et cibles du programme de développement pour l'après-2015¹⁰.

10. L'ensemble d'indicateurs contiendra les indicateurs nécessaires au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis à l'échelle mondiale en vue de la réalisation du programme de développement pour l'après-2015. D'autres indicateurs devront sans doute être élaborés pour assurer le suivi aux niveaux national et régional. Les objectifs et les cibles proposés par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et les résultats du processus lancé par l'Assemblée générale concernant le programme de développement pour l'après-2015, qui s'achèvera par la tenue d'un sommet de haut niveau en septembre 2015, au cours duquel sera adopté le programme de développement pour l'après-2015, constituent le fondement de cet ensemble d'indicateurs¹¹.

11. Le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui était composé de représentants d'institutions internationales, d'organisations régionales et de systèmes statistiques nationaux, a dirigé les travaux ayant abouti à la conception des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et a été chargé de suivre les progrès accomplis à l'échelle régionale et mondiale en vue de leur réalisation. Il est proposé

¹⁰ D'autres organes statistiques mondiaux s'occupant de questions statistiques particulières sont représentés au sein de la Commission de statistique et de ses organes opérationnels par le biais des organisations qui en sont membres.

¹¹ L'expression « ensemble d'indicateurs » suggère que l'on devrait disposer d'un ensemble cohérent d'indicateurs pour répondre aux exigences mondiales du programme de développement pour l'après-2015. Les travaux menés en vue de l'élaboration de cet ensemble consistent à choisir les indicateurs appropriés et à en décrire les interactions. Une autre tâche importante est d'évaluer les notions théoriques figurant dans les cibles qui doivent être mesurées.

d'établir un mécanisme de travail analogue, qui regrouperait toutes les parties prenantes et aurait pour mission d'élaborer et d'appliquer l'ensemble d'indicateurs du programme de développement pour l'après-2015 (voir l'annexe I du présent rapport concernant le mandat du Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des objectifs de développement durable). Les groupes actuels chargés du suivi d'indicateurs spécifiques à l'échelle mondiale, qui sont généralement composés de représentants des systèmes statistiques nationaux et d'experts d'organismes internationaux, contribueront aux travaux du Groupe d'experts. De nouveaux groupes de suivi seront créés, rassemblant des experts nationaux et internationaux, pour sélectionner et définir les indicateurs de progrès dans les domaines nouveaux et émergents visés par les objectifs et des cibles supplémentaires du programme de développement pour l'après-2015¹².

12. En février 2015, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU convoquera une réunion du groupe d'experts, à laquelle seront conviés les représentants des États Membres et d'institutions spécialisées, afin de discuter de différentes questions ayant trait à l'élaboration et à la conception des indicateurs. Le Groupe des Amis de la présidence, qui a contribué dans une large mesure aux travaux préparatoires de cette réunion grâce au soutien apporté au Groupe de travail ouvert et à l'enquête qu'il a menée sur la disponibilité des données relatives aux indicateurs des objectifs du développement durable, mettra à profit son expertise, en particulier pour ce qui est du lien conceptuel qui existe entre l'ensemble d'indicateurs et les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut. La Commission de statistique sera saisie à sa quarante-sixième session, en mars 2015, d'un document de base contenant le rapport de cette réunion.

13. Les discussions sur le contenu des indicateurs pourraient s'inspirer des principes ci-après :

a) La conception de l'ensemble d'indicateurs devrait tenir compte, le cas échéant, des groupes d'indicateurs existants et convenus et des nouveaux ensembles d'indicateurs proposés, que ce soit dans le cadre des initiatives actuelles de suivi, d'accords internationaux, de cadres théoriques, de consultations thématiques ou autres, ainsi que des notions sur lesquelles ils reposent;

b) Les cinq notions théoriques suivantes identifiées dans le *Recueil de notes statistiques à l'usage du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable*, dans le chapitre correspondant, devraient être analysées : i) universalité;

¹² Le *Recueil de notes statistiques à l'usage du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable* représente un apport important et une base de travail utile pour la conception de l'ensemble d'indicateurs. Ce document, qui a été élaboré en concertation avec les membres du Groupe des Amis de la présidence et les organisations internationales représentées au Comité de coordination des activités de statistique ainsi qu'avec l'Équipe d'appui technique, contient des informations sur les moyens de mesurer les progrès accomplis concernant les 29 points examinés par le Groupe de travail au cours de ses huit premières sessions d'évaluation. Les notes statistiques contiennent des renseignements sur les outils conceptuels et méthodologiques, les indicateurs actuels et futurs, les besoins en matière de données, et les obstacles et les contraintes rencontrés dans des domaines précis. Elles peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc14/BG-FOC-Broader-measures.pdf>. Il convient toutefois de souligner que ces notes ont été élaborées à l'issue d'une étape antérieure des travaux du Groupe de travail et qu'elles ne reflètent que partiellement les besoins en matière d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles définitifs proposés par ce dernier.

ii) participation sans exclusive¹³; iii) portée du programme de développement; iv) interactions et questions intersectorielles; et v) moyens contre finalité et résultats concrets;

c) Il y aurait lieu d'analyser et de préciser, le cas échéant, le fondement théorique des indicateurs. Les recommandations de la Conférence des statisticiens européens sur la mesure du développement durable, qui ont été examinées et approuvées dans le cadre d'un processus intergouvernemental, constituent un bon point de départ pour les statisticiens. Les indicateurs devront refléter et prendre en considération le document final de la Conférence de 2012 sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », et le rapport final du Groupe de travail ouvert. On pourrait, dans un premier temps, comparer les différentes cibles arrêtées par le Groupe de travail ouvert et les analyser à la lumière des trois dimensions du développement durable (économiques, sociales et environnementales) et des recommandations de la Conférence des statisticiens européens, de façon à repérer d'éventuelles interactions et de possibles chevauchements et lacunes.

14. Les indicateurs devraient aussi être conçus de manière à tenir compte du net contraste entre les capacités des systèmes statistiques nationaux, en particulier dans les pays en développement, et l'objectif de communiquer des données sur des indicateurs beaucoup plus nombreux et à un degré de ventilation bien plus élevé que les objectifs du Millénaire pour le développement.

15. Différentes instances continuent de s'intéresser aux critères de sélection des indicateurs. Tous ces critères devraient être compilés, réexaminés et pris en considération si nécessaire. Il a, par exemple, été recommandé de veiller à ce qu'ils soient précis, fondés sur des données mesurables, établis de façon rentable, adaptés au programme de développement et disponibles en temps voulu. Il faut aussi tenir compte du fait que tous les indicateurs ne seront pas également pertinents à tous les niveaux (mondial, régional et national) de suivi et de décision et que leur pertinence au regard des objectifs poursuivis devra être constamment évaluée. Les documents publiés récemment sur les critères de sélection des indicateurs pourraient à cet égard être utiles¹⁴. Les notes statistiques transmises au Groupe de travail ouvert devraient servir de base aux discussions sur les indicateurs de progrès dans des domaines spécifiques, car elles contiennent les informations relatives à la mesurabilité dans des domaines précis compilées par les membres et organisations du Groupe des Amis de la présidence¹⁵.

¹³ La question de la participation sans exclusive s'entend également des questions d'inégalité et de non-discrimination.

¹⁴ Voir le rapport de l'Équipe de travail chargée de tirer les enseignements du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement du Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, Enseignements du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'un point de vue statistique (mars 2013); le rapport de l'Équipe de travail des Nations Unies consacré aux statistiques et aux indicateurs de suivi du programme de développement pour l'après-2015; les recommandations de la Conférence des statisticiens européens sur la mesure du développement durable (2014); le rapport du Leadership Council of the Sustainable Development Solutions, Ensemble d'indicateurs et dispositif de suivi des objectifs de développement durable pour une révolution des données sur les objectifs de développement durable Network (avant-projet révisé, 25 juillet 2014).

¹⁵ Comme indiqué plus haut, il est possible que ces notes ne reflètent pas pleinement les besoins en matière d'indicateurs de progrès dans la réalisation des objectifs et des cibles convenus par

16. Le mécanisme établi par le Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement afin d'assurer le suivi à l'échelle mondiale des progrès effectués en vue de leur réalisation est fondé sur un système d'organismes spécialisés (organismes responsables) qui fournissent des données globales mondiales et régionales et des données recueillies à l'échelle des pays sur les indicateurs de progrès dans leurs domaines de compétence respectifs. Les données sont classées en données nationales, données nationales ajustées, estimations, données de modélisation ou données de suivi mondial¹⁶. Le système d'organismes responsables devrait être largement mis en œuvre, y compris pour ce qui est du suivi du programme de développement pour l'après-2015, et de nombreuses institutions spécialisées devraient y prendre part en raison de la portée extrêmement vaste du programme. Le dispositif de suivi des progrès à l'échelle mondiale devrait être mis à jour par l'organisme responsable compétent chaque fois que des données actualisées ou nouvelles sont publiées. Des normes de qualité, en particulier concernant la communication de métadonnées et la révision des données, devraient être élaborées et respectées. Le Département des affaires économiques et sociales publiera en temps voulu un rapport statistique annuel sur les progrès accomplis pour atteindre les objectifs et les cibles du programme de développement pour l'après-2015 afin d'éclairer les discussions des participants au processus intergouvernemental. Les mécanismes régionaux de communication de l'information (par le biais des commissions et organisations régionales) auront également un rôle primordial à jouer pour faciliter la transmission d'informations au niveau régional tout en tenant compte des priorités régionales et en veillant à rapprocher le niveau national du niveau mondial.

17. Le suivi mondial et régional du programme de développement pour l'après-2015 devrait, dans la mesure du possible¹⁷, être effectué sur la base de données nationales comparables et normalisées et moyennant les mécanismes nationaux de communication de l'information, et reconnaître et renforcer le rôle de coordination des bureaux de statistique nationaux ou d'autres organismes nationaux habilités à cet effet. Des efforts devraient être déployés pour combler les lacunes en matière de données, renforcer les capacités statistiques nationales et améliorer les mécanismes de communication de l'information. Pour que les organisations internationales puissent soutenir les efforts de normalisation des indicateurs conformément aux directives internationales et en assurer le respect, une coopération étroite devra être établie entre les institutions spécialisées chargées du suivi à l'échelle mondiale, les systèmes statistiques nationaux, les commissions régionales et les organisations régionales concernées, en particulier pour saisir les raisons pour lesquelles les données nationales et les estimations produites au niveau international ne coïncident pas et remédier à ce problème. Ces écarts devraient être réduits ou clairement expliqués de manière à garantir la pleine transparence des données. En outre, de nouvelles sources de données, méthodes et techniques de collecte des données devraient être étudiées en concertation avec les fournisseurs privés de données et les sources de données du secteur privé.

le Groupe de travail ouvert puisqu'elles ont été établies à l'issue d'une phase précédente des discussions.

¹⁶ Voir le rapport intitulé *A World That Counts*, du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable (A/69/700), note de bas de page vi).

¹⁷ Les données sur certains indicateurs, comme les émissions de CO₂, ne sont produites qu'au niveau mondial bien qu'elles soient issues de données nationales.

18. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, en sa qualité de secrétariat du suivi à l'échelle mondiale, devrait créer un instrument synthétisant les séries de données internationales utilisées pour calculer les agrégats régionaux et sous-régionaux et les données nationales¹⁸. Il devrait également proposer de créer un forum des utilisateurs de données relatives aux objectifs de développement durable et une plateforme d'analyse et de visualisation de ces données, étudier la possibilité de mettre au point une mémoire informatique de statistiques mondiales et, en concertation avec d'autres partenaires, d'utiliser les outils d'analyse de données en vue de la collecte et de l'analyse des données relatives aux objectifs de développement durable. Il devrait aussi établir un tableau de bord ouvert sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des objectifs de développement durable, en établissant des partenariats avec les producteurs et fournisseurs non officiels de données.

19. Les indicateurs, le dispositif de suivi et les mécanismes de communication de l'information qui seront mis au point devraient également tenir compte des différents mécanismes de responsabilisation qui devront faire partie du programme de développement pour l'après-2015 aux niveaux national, régional et mondial.

B. Évaluation initiale des besoins et des lacunes en matière de données et inventaire des mesures de progrès autres que le produit intérieur brut

20. Si l'on en croit la proposition du Groupe de travail ouvert, les objectifs et les cibles de développement durable seront beaucoup plus nombreux que ceux du Millénaire pour le développement. Ils devront englober les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économiques, sociales et environnementales, et tenir compte de questions transversales telles que la gouvernance, les droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et l'inégalité. De nombreux objectifs proposés contiennent aussi plusieurs sous-objectifs assortis de cibles multiples, de sorte qu'il faudra un plus grand nombre d'indicateurs pour en assurer le suivi. En outre, bien que le programme de développement pour l'après-2015 ait pour objet de ne faire aucun laissé-pour-compte, de nombreux domaines statistiques ne se prêtent actuellement pas à la ventilation voulue des indicateurs par âge, sexe, lieu, revenu et handicap, notamment. Dans son rapport précédent à la Commission, le Groupe des Amis de la présidence a globalement conclu que le suivi du programme de développement pour l'après-2015, tel qu'il se présente aujourd'hui selon les objectifs et les cibles proposés par le Groupe de travail ouvert, s'avérera extrêmement compliqué, y compris pour les systèmes statistiques les plus perfectionnés. Les systèmes statistiques de nombreux pays en développement auront le plus grand mal à se conformer aux nouvelles prescriptions qui seront établies.

21. En octobre 2014, le Groupe des Amis de la présidence a lancé une enquête sur la disponibilité des données relatives à des indicateurs susceptibles de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et les 107 cibles connexes proposées le 19 juillet 2014 par le Groupe de travail ouvert sur

¹⁸ Le suivi au niveau mondial est effectué sur la base d'agrégats régionaux et sous-régionaux et sera complété par le suivi mené à l'échelle régionale par les commissions régionales des Nations Unies en coopération avec les systèmes statistiques nationaux et d'autres partenaires régionaux. Idéalement, les commissions régionales devraient s'allier au dispositif mondial.

les objectifs de développement durable¹⁹. Cette enquête avait pour buts d'informer les bureaux de statistique nationaux d'éventuelles nouvelles prescriptions en matière de suivi et de dresser une première liste des lacunes en matière de données et des besoins en matière de renforcement des capacités. À la date du 21 novembre, 67 pays avaient répondu à l'enquête à temps pour que les renseignements reçus soient incorporés dans le présent rapport, dont 15 (sur 83) pays à faible revenu et à revenu faible ou intermédiaire, 22 (sur 55) pays à revenu moyen-supérieur et 30 (sur 75) pays à haut revenu. L'évaluation préliminaire des réponses montre que, pour tout ce qui a trait aux cibles des objectifs n° 3 (santé et bien-être), n° 5 (égalité des sexes et autonomisation) et n° 7 (accès à l'énergie), 60 % au moins des pays ont déclaré recueillir des données sur au moins un indicateur susceptible de mesurer les progrès effectués pour atteindre la cible fixée. De même, pour la majorité des cibles relatives aux objectifs n° 1 (pauvreté), n° 2 (faim, sécurité alimentaire et nutrition, et agriculture durable), n° 4 (éducation), n° 6 (eau et assainissement), n° 8 (croissance économique, emploi et travail décent) et n° 9 (infrastructure, industrialisation et innovation), au moins 60 % des pays ayant répondu à l'enquête ont indiqué disposer de données correspondantes sur au moins un indicateur susceptible de mesurer les progrès accomplis pour atteindre la cible (le taux de référence de 60 % a été retenu parce qu'il montre qu'une nette majorité de pays a déclaré produire des données concernant au moins un indicateur pouvant être utilisé afin de mesurer les progrès réalisés pour atteindre les cibles concernées). Peu de pays ont cependant déclaré disposer de données sur les indicateurs des cibles se rapportant à d'autres objectifs²⁰. Il convient de souligner que les réponses indiquent uniquement l'existence de données, sans pour autant en préciser le délai de publication ou la fréquence de collecte et de compilation. En outre, l'enquête n'a pas permis d'obtenir d'informations au sujet des sources de données utilisées pour chacun des indicateurs énumérés. De plus, il ressort des leçons tirées du suivi précédent, en particulier des progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qu'un problème de conformité avec les normes internationales et/ou d'autres problèmes liés à la qualité des données pourraient surgir. Une analyse complète des réponses au questionnaire, y compris de celles reçues jusqu'à la fin de janvier, sera communiquée à la Commission en tant que document de base.

22. La Commission de statistique a été saisie, à sa quarante-cinquième session, d'un rapport du Groupe des Amis de la présidence, qui contient un recueil partiel des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut. Ce dernier a adressé, le 14 octobre 2014, un questionnaire à tous les pays pour leur demander de lui communiquer des informations sur les initiatives les plus importantes qu'ils avaient prises pour élaborer de tels indicateurs, afin de compléter le recueil et de disposer d'une analyse comparative entre les pays. Les réponses à ce questionnaire et un recueil mis à jour seront soumis à la Commission en tant que document de base.

¹⁹ L'objectif n° 17 et les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, qui ne se prêtent pas de la même manière au suivi national, ne figurent pas dans le questionnaire afin de pas en augmenter la longueur.

²⁰ Les indicateurs se rapportant à de nouvelles questions, telles que celles dont traite l'objectif n° 16, ne font souvent pas partie des données habituellement produites par les systèmes statistiques, ce qui ne signifie pas toutefois que les indicateurs des cibles relatives à cet objectif soient plus difficiles à mesurer que celles relatives à d'autres objectifs. (Voir le *Recueil de notes statistiques à l'usage du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable*, qui traite de la question de la mesurabilité dans divers domaines.)

C. Comblir les carences en matière de données et renforcer les capacités statistiques

Évolution des méthodes dans certains domaines

23. Les mesures statistiques sont bien élaborées dans la plupart des domaines visés par les objectifs et cibles proposés²¹. Cependant, à l'échelle mondiale, les concepts et définitions statistiques, les méthodes de mesure et les sources de données nécessaires aux indicateurs restent encore vagues dans certains domaines et gagneraient à être précisés. Parmi ces domaines, on relèvera la gouvernance, la paix et la sécurité²², qui se rapportent à l'objectif n° 16 fixé par le Groupe de travail ouvert (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes) et pour lesquels la Commission est saisie d'une proposition de créer un groupe d'étude (E/CN.3/2015/17). La mesure des inégalités (objectif n° 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein) nécessitera également une meilleure mise au point des concepts et méthodes statistiques²³. Ces deux exemples illustrent les questions susceptibles de se poser au cours de la conception de l'ensemble d'indicateurs qui servira au suivi du programme de développement pour l'après-2015, questions auxquelles il faudra répondre par les mécanismes appropriés (voir sous-section III.D).

Recommandations du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable

24. Dans son rapport final présenté le 6 novembre 2014, le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable formule tout un ensemble de recommandations concernant quatre domaines, à savoir : a) les principes et les normes; b) la technologie, l'innovation et l'analyse; c) les capacités et les ressources; d) l'encadrement et la gouvernance²⁴. Mettant la question des données au premier plan, il recommande en particulier d'investir dans le renforcement des capacités statistiques, afin de permettre à tous les pays de bénéficier de la révolution des données et de fournir les données nécessaires au suivi des objectifs et cibles du programme de développement pour l'après-2015.

25. Le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement est particulièrement pertinent pour les spécialistes de la statistique officielle aux niveaux national, régional et international. Parmi les recommandations clefs que les spécialistes de la statistique officielle sont encouragés à étudier et qu'il conviendra de prendre en compte (voir sous-section III.D), on citera :

²¹ Cette phrase porte exclusivement sur l'existence de concepts et de méthodes de mesure statistique et aucunement sur la capacité des pays à les appliquer, aspect qui nécessitera des efforts et un appui importants, en particulier dans les pays en développement. Pour consulter l'aperçu des problèmes de mesure qui se posent dans différents domaines, voir le Recueil de notes statistiques qui a été présenté au débat du Groupe de travail ouvert.

²² Voir le Recueil de notes statistiques, Note statistique 29 : Prévention des conflits, consolidation de la paix après les conflits et promotion de la paix durable, de l'état de droit et de la gouvernance.

²³ Ibid., Note statistique 27 : Promotion de l'égalité, notamment de l'équité sociale.

²⁴ Le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.undatarevolution.org/>.

a) Principes et normes. Le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement recommande l'établissement d'un consensus mondial concernant les données, afin de permettre à toutes les parties prenantes, notamment celles qui sont en dehors du secteur de la statistique officielle, de s'accorder sur des principes de base relatifs à des questions telles que la qualité des données, le libre accès, l'utilité, le respect de la vie privée, la gouvernance, les ressources et les capacités, et d'accélérer l'élaboration et l'adoption des normes juridiques, techniques, géospatiales et statistiques correspondantes. À cet égard, le Groupe fait valoir, dans son rapport, qu'il importe de tirer parti des activités déjà en cours, notamment des Principes fondamentaux de la statistique officielle établis par l'ONU et des travaux de tiers indépendants;

b) Technologie, innovation et analyse. Le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement recommande la création d'un réseau de centres d'innovation en matière de données relatives au développement durable, afin d'exploiter de nouvelles sources de données pour assurer le suivi des objectifs de développement durable, de mettre au point des systèmes permettant de partager des données à l'échelle mondiale et de combler les lacunes existant dans le domaine de la recherche, en vue par exemple d'élaborer des outils d'analyse de données accessibles à tous, qui serviront à la prise de décisions;

c) Capacités et ressources. Le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement recommande d'élaborer une proposition concernant un nouveau mode de financement et des mécanismes de financement novateurs à l'appui de la révolution des données pour le développement durable, afin de la soumettre, pour examen, à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015. Ce projet devrait reposer sur une évaluation des investissements nécessaires à la création d'un système moderne permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et proposer des moyens de gérer efficacement les fonds, conformément aux priorités nationales et de façon à favoriser et stimuler l'innovation et la collaboration. En outre, l'allocation des ressources devrait assurer la participation du secteur privé, le renforcement des capacités nationales et le progrès des connaissances en matière de données au niveau mondial;

d) Gouvernance et encadrement. Le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement recommande également d'établir un partenariat mondial pour les données relatives au développement durable qui permettrait notamment que la communication circule entre les instances qui recueillent les données, celles qui les traitent et celles qui les utilisent, dans tous les secteurs de la société, et de renforcer la coordination et le partage des données. Le milieu des spécialistes de la statistique officielle peut jouer un rôle important à cet égard, en dirigeant certaines initiatives recommandées par le Groupe, comme l'établissement d'une plateforme mondiale pour les données relatives au développement durable et celui d'une plateforme mondiale pour les utilisateurs des données relatives au développement durable.

Renforcement et modernisation des systèmes et méthodes statistiques

26. La modernisation des systèmes et méthodes statistiques est au cœur des initiatives actuelles de la communauté statistique internationale. La Conférence des

statisticiens européens a créé, en 2010, un Groupe de haut niveau sur la modernisation de la production et des services statistiques de la Commission économique pour l'Europe afin de superviser et de coordonner, au niveau international, les travaux de modernisation des statistiques²⁵. Le Groupe s'emploie à normaliser la modernisation de la production de statistiques et des services connexes, afin d'améliorer l'efficacité des méthodes de production de statistiques et la capacité à fournir des produits mieux à même de satisfaire aux besoins des utilisateurs. Parmi ses activités principales, le Groupe de haut niveau a mis au point une architecture commune de production de statistiques²⁶ et s'attache actuellement à promouvoir la fourniture de services basés sur cette architecture à tous les niveaux de la chaîne de production de statistiques²⁷. Il a également démarré un projet concernant l'utilisation des mégadonnées dans la statistique officielle, en vue de fournir aux instituts de statistiques des orientations sur les grandes questions de stratégie et de méthode qui se posent dans l'utilisation des mégadonnées aux fins de la statistique officielle.

27. Dans le rapport intitulé « Traitement massif des données informatiques et modernisation des systèmes de statistique » qu'il a présenté à la Commission de statistique à sa quarante-cinquième session²⁸, le Secrétaire général énonçait les mesures à prendre pour permettre aux systèmes nationaux de statistique de s'adapter aux difficultés que présente l'avènement des mégadonnées. Il recommandait notamment : a) de mettre l'accent sur la recherche pour surmonter les difficultés méthodologiques liées à l'exploitation des sources de mégadonnées aux fins de la statistique officielle; b) d'investir dans l'amélioration des infrastructures et capacités informatiques nécessaires au traitement des mégadonnées; c) de mener des activités de renforcement des capacités et de formation des ressources humaines afin de recruter et former un personnel ayant les qualifications requises (par exemple des scientifiques spécialisés dans les données)²⁹; et d) de mettre en place un système juridique régissant l'accès aux mégadonnées et leur utilisation, tant au sein des organismes publics que dans le secteur privé, assorti d'un cadre de respect de la vie privée définissant les normes fondamentales en matière de combinaison, de protection, de partage, de publication, d'analyse et de conservation d'ensembles massifs de données.

28. Conformément à la décision de la Commission, un Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle a été créé en mai 2014 afin de recenser les activités et exemples actuels d'utilisation de mégadonnées, de traiter les problèmes ayant trait aux méthodes, aux ressources humaines, à la qualité et à la

²⁵ Le mandat du Groupe de haut niveau peut être consulté à l'adresse <http://www1.unece.org/stat/platform/display/hlgbas/HLG+Terms+of+Reference>. Au 1^{er} janvier 2013, les membres du Groupe étaient des directeurs de bureaux de statistique nationaux et des statisticiens en chef d'organisations internationales d'Australie, des États-Unis d'Amérique, d'Italie, du Mexique, des Pays-Bas, de la République de Corée et de Slovénie, ainsi que d'EUROSTAT, de l'OCDE et de la CEE.

²⁶ Les caractéristiques techniques de la version 1.0 de l'architecture commune de production de statistiques peuvent être consultées à l'adresse <http://www1.unece.org/stat/platform/display/CSPA/>.

²⁷ Pour de plus amples informations, voir <http://www1.unece.org/stat/platform/display/CSPA/Implementing+CSPA+Project+2014>.

²⁸ <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc14/2014-11-BigData-E.pdf>.

²⁹ Les scientifiques spécialisés dans les données étudient des problèmes complexes selon leurs disciplines respectives, comme les mathématiques, les statistiques et l'informatique.

confidentialité, et d'élaborer des directives concernant la classification des différents types de sources de mégadonnées. La Division de statistique et la Commission économique pour l'Europe ont mené une enquête conjointe sur les projets concernant les mégadonnées dans la statistique officielle, afin d'éclairer le débat et de mieux élaborer le programme de travail du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle³⁰. Lors de la Conférence internationale sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle qui s'est tenue en octobre 2014, les organismes de statistique nationaux ont été encouragés à collaborer avec le secteur privé plutôt qu'à lui faire concurrence, en vue de faire progresser l'utilisation des mégadonnées aux fins de la statistique officielle et de mettre l'accent sur la confiance du public qui constitue un facteur de réussite important à cet égard. À la même occasion, il a été souligné qu'il importait de maintenir et d'améliorer l'efficacité des activités en cours, tout en faisant tendre les efforts d'innovation vers l'utilisation des mégadonnées dans la statistique officielle.

Environnement porteur, dispositifs institutionnels, ressources humaines et financières et renforcement des capacités

29. L'élargissement des capacités statistiques nationales et le renforcement et la modernisation des systèmes statistiques pour le suivi de l'après-2015 doivent tenir compte d'une série de contraintes, en particulier dans les pays en développement :

a) Dispositifs institutionnels et coordination interne efficaces : les activités de suivi de l'ensemble des objectifs et cibles exigent des qualifications, une légitimité, une viabilité dans la durée et une définition adéquate des droits et responsabilités des intervenants, ainsi qu'une coordination efficace des différents systèmes statistiques nationaux³¹. Les bureaux de statistique nationaux doivent être investis d'un mandat précis, afin de pouvoir coordonner l'action des agences concernées et de devenir des centres de suivi des données et des garants de qualité. Des arrangements officiels entre organismes devraient s'accompagner d'accords informels internes entre organismes et institutions intéressés, selon que de besoin;

b) Ressources humaines et financières durables : les bureaux de statistique nationaux et autres organismes responsables des systèmes statistiques nationaux doivent disposer de ressources adéquates, à savoir de financements fiables sur la durée, ainsi que d'un personnel et de moyens informatiques capables d'accomplir les tâches prescrites, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Étant donné l'envergure du programme, la nécessité de données ventilées de manière plus précise et les lacunes importantes dans les données de pays disponibles, comme en témoigne le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra accroître très fortement les ressources statistiques pour solidement ancrer le suivi du programme de développement pour l'après-2015. Des financements internes et externes seront nécessaires à cette fin. Le renforcement des ressources humaines

³⁰ Un résumé des résultats de l'enquête conjointe de la Division de statistique et de la Commission économique pour l'Europe sur les stratégies d'utilisation des mégadonnées figure dans le rapport sur les mégadonnées aux fins de la statistique officielle que le Secrétaire général a présenté à la Commission de statistique à sa quarante-cinquième session.

³¹ La production de données et de statistiques, notamment dans les pays en développement, est limitée par un manque de coordination interne entre les différents acteurs, tels que les bureaux de statistique nationaux, les ministères de tutelle et autres fournisseurs publics ou privés. Une difficulté particulière à cet égard est de relier la création d'un système administratif à la production de statistiques.

exigera non seulement des activités de formation continue mais également la rétention du personnel déjà qualifié, ce qui constitue un problème majeur pour de nombreux bureaux de statistique nationaux, en particulier dans les pays en développement;

c) Renforcement des capacités et coopération technique : tous les objectifs et cibles ne revêtent pas la même importance pour tous les pays. Les priorités diffèrent, de même que les circonstances et les capacités disponibles. Ainsi, les pays devront définir leurs propres stratégies et adapter leurs stratégies nationales de développement de la statistique ou leurs plans directeurs statistiques aux tâches exigées par le suivi de l'après-2015. Les activités de renforcement des capacités et de coopération technique aux niveaux international, régional et local doivent être harmonisées avec les stratégies nationales et les priorités qu'elles définissent. Les mesures prises à l'échelle internationale devraient viser à répondre à la demande existante et être dûment coordonnées³².

Éléments et principes d'une stratégie de renforcement des capacités pour le suivi et la compilation de données concernant l'après-2015

30. La mise en place, au niveau national, d'un cadre de suivi et d'un mécanisme de collecte de données consacrés au programme de développement pour l'après-2015 nécessitera un net accroissement des capacités statistiques, qu'il faudra financer par des ressources internes et externes. Certains principes directeurs concernant les bonnes pratiques en matière de coopération technique en matière de statistiques ont fait l'objet d'un examen à la trentième session de la Commission de statistique en 1999 (E/CN.3/1999/19)³³. Ces principes devraient être reformulés et examinés à la lumière du programme de développement pour l'après-2015, qui nécessitera des données relevant de tous les domaines de la statistique, ainsi qu'à la faveur de l'appui dont les bureaux de statistique nationaux ont besoin pour assumer leur fonction de coordination et de centre de données relatives aux indicateurs de l'après-2015, en tenant compte de la différence de contexte, des ressources et des priorités de chaque pays.

³² Ainsi, il convient de saluer l'intérêt que commencent à accorder certains pays et donateurs au renforcement des registres et statistiques de l'état civil et de les épauler en ce sens. Outre les exigences de coordination interne, les pays sont confrontés à diverses demandes, parfois mal coordonnées, émanant d'organisations internationales qui recueillent des données sur les ménages à des fins de suivi international, ce qui peut représenter un fardeau pour les systèmes nationaux et créer des motivations erronées, susceptible d'affaiblir les systèmes nationaux.

³³ À cet égard, il convient de mentionner les Plans d'action de Marrakech et de Busan pour la statistique et le document final de Busan (voir www.paris21.org/busan-action-plan). Le Plan d'action de Marrakech pour la statistique est un plan mondial visant à améliorer les statistiques relatives au développement, arrêté lors de la deuxième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, tenue au Maroc en 2004. Un nouveau plan d'action pour la statistique intitulé « Les statistiques pour des résultats, la redevabilité et la transparence : Plan d'action de Busan pour la statistique » a été adopté lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan en novembre 2011. Élaboré sur la base des progrès accomplis durant les 10 dernières années dans le cadre du Plan d'action de Marrakech, le Plan d'action de Busan fournit des orientations pour les 10 années à venir.

D. Feuille de route et recommandations

31. La feuille de route ci-après est proposée. Elle pourra nécessiter des ajustements en fonction des résultats du processus politique en cours, notamment en ce qui concerne les décisions des États Membres sur les modalités et le calendrier d'examen de la question des indicateurs, ainsi que toute exigence découlant des consultations intergouvernementales sur le cadre de responsabilisation relatif au programme de développement pour l'après-2015³⁴ :

a) Janvier-juin 2015 : négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015, sur la base du rapport de synthèse que les États Membres ont prié le Secrétaire général de présenter préalablement aux négociations, avant la fin de l'année 2014;

b) Février 2015 : réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs de développement relatifs au programme de développement pour l'après-2015;

c) Mars 2015 : à sa quarante-sixième session, la Commission de statistique examinera la feuille de route pour le développement et la mise en place des indicateurs et du cadre de suivi des objectifs et cibles du programme de développement pour l'après-2015 (décrit dans le présent rapport), ainsi que l'établissement des mécanismes de travail correspondants, et prendra les décisions pertinentes à cet égard;

d) Mars/avril 2015 : lancement d'une nouvelle plateforme d'information sur les activités en cours;

e) Juillet 2015 : le nouveau Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable présente une première note (ou un rapport) sur des indicateurs possibles et un cadre d'indicateurs pour le suivi des objectifs et cibles de développement durable, tenant compte des orientations issues des négociations intergouvernementales;

f) Septembre 2015 : sommet de haut niveau pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015;

g) Novembre 2015 : mise en service d'une plateforme électronique pour le suivi des objectifs et cibles;

h) Novembre-décembre 2015 : le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable fournit, sur la base de ses précédents travaux, une note (ou un rapport) sur des indicateurs possibles et un cadre d'indicateurs pour le suivi des objectifs et cibles du programme de développement durable pour l'après-2015 arrêté par les États Membres, tenant compte des décisions prises par les États Membres;

i) Février-mars 2016 : à sa quarante-septième session, la Commission de statistique examine, en vue de son adoption, la proposition du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant le cadre d'indicateurs (et l'ensemble

³⁴ Les points a) et f) concernent les consultations intergouvernementales relatives à l'élaboration et à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. La mise en place des mécanismes de travail appropriés, évoquée au titre du point c), est décrite plus en détail au paragraphe 33 du présent rapport.

d'indicateurs) pour la mesure et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du programme de développement durable pour l'après-2015, et étudie et arrête un plan de mise en œuvre; la proposition sera présentée pour examen dans le cadre de la poursuite des consultations intergouvernementales;

j) Juin-juillet 2016 : publication d'un rapport sur les données de référence relatives aux objectifs de développement durable, présentant des données et dégageant les lacunes à combler;

k) Mars-décembre 2016 : publication éventuelle de rapports sur les données de référence nationales et régionales;

l) 2016-2020 : renforcement des capacités aux niveaux national, régional et mondial afin de suivre les objectifs et cibles du programme de développement pour l'après-2015.

32. La quarante-septième session de la Commission de statistique en 2016 devra être alimentée par les résultats de multiples chaînes d'activités menées en parallèle :

a) Financement du développement statistique et du renforcement des capacités statistiques : la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir en juillet 2015, offrira une occasion de mobiliser des financements pour le renforcement des capacités statistiques. Il conviendra aussi d'étudier plus avant le renforcement des capacités dans la perspective des moyens possibles de coordination, des stratégies communes et des partenariats. Le calendrier de ces travaux devra être précisé par le mécanisme pertinent (voir, au paragraphe suivant, la recommandation de créer un Groupe de haut niveau pour les partenariats, la coordination et le renforcement des capacités aux fins du suivi de l'après-2015);

b) Méthodologie et renforcement des systèmes statistiques : la mise au point de méthodes applicables à certains domaines, comme la gouvernance et la mesure des inégalités, se poursuivra en 2015 et au-delà. De plus, les travaux relatifs à l'utilisation de nouvelles sources de données, à l'amélioration des méthodes de collecte de données et au renforcement et à la modernisation des systèmes statistiques s'intensifieront en 2015 et devront se poursuivre au-delà. Ce domaine d'activités fait intervenir de nombreux groupes et entités ayant chacun leur plan de travail³⁵. Dans le présent rapport, il est recommandé à la Commission de créer un mécanisme de travail (voir, au prochain paragraphe, la recommandation de créer un Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable) qui orientera la mise en place du cadre de suivi de l'après-2015, pourra examiner les efforts déployés en ce sens et les coordonner aux fins du suivi de l'après-2015.

33. Les recommandations suivantes sont formulées dans l'objectif de poursuivre les travaux en cours, en tenant particulièrement compte des recommandations faites par le Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable³⁶ :

³⁵ Ainsi, une Conférence mondiale sur le programme de transformation de la statistique officielle se tiendra les 15 et 16 janvier 2015 [voir le rapport du Secrétaire général sur le programme de transformation de la statistique officielle (E/CN.3/2015/5)].

³⁶ Voir également le rapport du Secrétaire général sur les questions nouvelles (E/CN.3/2015/3), dont l'annexe 3 comporte un tableau de correspondances entre les recommandations du Groupe

a) Il est recommandé de créer un Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui aurait à élaborer, dans les plus brefs délais, un cadre d'indicateurs pour le suivi des cibles et objectifs du programme de développement pour l'après-2015, à en superviser la mise en œuvre et à rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de ces cibles et objectifs aux niveaux mondial et régional (voir le mandat proposé pour ce groupe à l'annexe I du présent rapport);

b) Il est recommandé de créer un Groupe de haut niveau pour les partenariats, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi de l'après-2015, chargé d'étudier les stratégies et les activités de renforcement des capacités statistiques, notamment aux fins du suivi de l'après-2015, et leur coordination possible, et de se pencher sur la question du financement des statistiques (voir le mandat proposé pour ce groupe à l'annexe II);

c) Il est recommandé de mettre en place, sous les auspices de la Commission de statistique, un forum mondial sur les données relatives au développement durable, qui se réunira tous les deux ans, et de prévoir éventuellement, dans le cadre de ses activités, des manifestations aux niveaux régional et national visant à rassembler les producteurs et utilisateurs de données des secteurs public et privé pour qu'ils puissent étudier les dernières innovations en matière de données et leurs utilisations potentielles dans le suivi de l'après-2015;

d) Il est recommandé au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et au Groupe de haut niveau pour les partenariats, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi de l'après-2015 de consulter les différents groupes qui s'emploient à moderniser les statistiques et dont les travaux importants doivent se poursuivre.

IV. Programme de travail du Groupe des Amis de la présidence

34. Le Groupe des Amis de la présidence a par ailleurs fini de répertorier les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut, fourni un appui essentiel au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et contribué grandement aux débats et travaux sur les indicateurs par le biais d'une série d'activités.

35. Il est suggéré que le Groupe s'emploie à :

a) Continuer de prêter son appui statistique aux négociations intergouvernementales concernant le programme de développement pour l'après-2015 de manière que les considérations statistiques soient dûment prises en compte³⁷;

consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable et les propositions figurant dans le rapport.

³⁷ La communauté statistique pourrait être appelée à appuyer les négociations intergouvernementales de janvier à juin 2015 en participant à des réunions, en organisant des séances d'information ou en donnant des avis sur certaines questions.

b) En s'appuyant sur les travaux qu'il a menés dans le cadre de l'examen de l'élaboration des indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut et de leur application dans les pays et sur l'accord sur un programme de développement pour l'après-2015, étudier la possibilité de définir un cadre ou ensemble de concepts universellement accepté pour la mesure des progrès, conformément au mandat qui lui a été confié au paragraphe 38 du document final, intitulé « L'avenir que nous voulons », de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012³⁸,

c) Aider à la mise au point du cadre d'indicateurs relatifs au programme de développement pour l'après-2015, en particulier pour ce qui est de l'établissement du lien conceptuel entre ces indicateurs et les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut³⁹ et d'autres activités touchant à l'élaboration et à l'application du cadre d'indicateurs, le cas échéant; le Groupe des Amis de la présidence sera représenté au sein du groupe de haut niveau sur le suivi du programme de développement pour l'après-2015;

d) Rendre compte de ces activités à la Commission en 2016.

V. Points à examiner

36. La Commission de statistique est invitée à :

a) **Faire connaître ses vues sur les activités menées par le Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut et sur l'examen des activités touchant certaines questions;**

b) **Faire connaître ses vues sur l'élaboration d'un cadre d'indicateurs et de suivi et de mécanismes de communication de l'information sur le programme de développement pour l'après-2015;**

c) **Faire connaître ses vues sur les premiers résultats de l'enquête relative à la disponibilité des données et sur les moyens de combler le manque de données et de renforcer les capacités statistiques;**

d) **Faire connaître ses vues sur le plan d'action et les recommandations concernant la poursuite des travaux, en particulier les mandats, figurant dans les annexes I, II et III respectivement, du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015 (groupe de haut niveau sur le suivi du programme de développement pour l'après-2015) et du Forum mondial sur les données du développement durable qu'il est proposé de créer, et les approuver;**

³⁸ Par exemple, il a été suggéré de combiner les nouveaux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable avec les recommandations de la Conférence des statisticiens européens sur la mesure du développement durable (ECE/CES/31).

³⁹ Le Groupe des Amis de la présidence pourrait par exemple entreprendre de mettre en corrélation les différentes cibles fixées par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et de les analyser en fonction des trois dimensions du développement durable et des recommandations de la Conférence des statisticiens européens afin de cerner les liens, les points de chevauchement et les disparités [voir par. 13 c)], ou participer à ce travail.

e) **Faire connaître ses vues sur le programme de travail du Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut et l'approuver.**

Annexe I

Mandat du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

1. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable s'acquittera des tâches suivantes :

a) Élaborer un cadre d'indicateurs (et une liste d'indicateurs) pour le suivi de la réalisation des objectifs et cibles énoncés dans le programme de développement pour l'après-2015, en tenant compte des travaux des différents groupes de pays et d'organisations qui seront adoptés par la Commission de statistique;

b) Orienter la mise en œuvre du cadre d'indicateurs et de suivi qui sera adopté, veiller à l'utilisation des définitions d'indicateurs harmonisées et convenues, échanger des données d'expérience sur le suivi des objectifs de développement durable et encourager les pratiques optimales et les innovations, notamment dans le domaine du renforcement des capacités nationales;

c) Examiner régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs et aux métadonnées connexes;

d) Suivre les progrès accomplis aux niveaux mondial et régional dans la réalisation des objectifs énoncés dans le programme de développement pour l'après-2015 et en rendre compte;

e) Songer activement à de nouvelles sources de données et étudier la possibilité d'établir des partenariats avec les entreprises privées, les instituts de recherche et universités et la société civile en vue de la mise en commun des données;

f) Examiner régulièrement les activités de renforcement des capacités dans les domaines statistiques qui présentent un intérêt par rapport aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et faire des recommandations qui seront examinées par le groupe de haut niveau sur le suivi du programme de développement pour l'après-2015, la Commission de statistique et le Comité de coordination des activités de statistique;

g) Examiner et appuyer les travaux menés par le Secrétariat en vue de mettre en place un forum des utilisateurs des données relatives aux objectifs de développement durable, mettre au point des outils d'analyse de données et établir un tableau de bord sur la réalisation des objectifs de développement durable.

2. Le Groupe comprendra les organismes internationaux (qui représentent aussi des groupes de suivi existants) qui sont prêts à aider aux activités de suivi en fonction de leur domaine de compétence, les commissions régionales des Nations Unies et de 10 à 15 représentants de systèmes statistiques nationaux (dont quelques-uns siégeront selon le principe du roulement) qui veilleront à ce que les vues des pays soient dûment prises en considération. Le secrétariat du Groupe sera assuré par la Division de statistique qui élira deux coprésidents, l'un parmi les représentants des bureaux nationaux de statistique et l'autre parmi ceux des organismes internationaux. Les groupes internationaux de suivi existants, qui sont en général

composés de représentants des systèmes de statistique nationaux et d'experts des organismes internationaux et qui s'occupent de certains indicateurs, contribueront aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Par ailleurs, des groupes de suivi mondial seront mis en place; ils rassembleront des experts nationaux et internationaux chargés de sélectionner et de définir des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans les nouveaux domaines visés par les nouveaux objectifs.

3. Le Groupe mènera ses travaux selon les principes de l'ouverture et de la participation et invitera le secteur privé et la société civile à lui faire profiter de leur compétence et de leur expérience sur les indicateurs et les méthodes novatrices de collecte de données.

4. Le Groupe tiendra deux réunions par an et effectuera le reste de ses travaux par voie électronique. Les frais liés à la participation aux réunions du Groupe seront à la charge des participants eux-mêmes. Une aide financière pourra être accordée à quelques pays en développement à cet effet, dans la mesure des fonds disponibles et selon la pratique suivie par le Groupe.

5. Le Groupe rendra compte chaque année à la Commission de statistique. Il joindra en annexe à son rapport une liste des activités menées par les différents groupes qui pourraient présenter un intérêt pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015.

Annexe II

Mandat du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015

1. Le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015 (groupe de haut niveau de suivi du programme de développement pour l'après-2015) a pour vocation d'établir un partenariat mondial pour la collecte de données sur le développement durable et, à ce titre, s'acquittera des tâches suivantes :

a) Examiner des stratégies et activités de renforcement des capacités statistiques en vue de faciliter le suivi du programme de développement pour l'après-2015 et d'améliorer la compréhension et l'utilisation des données ainsi que leur coordination;

b) S'attaquer à la question du financement des activités de renforcement des capacités statistiques, notamment en élaborant des propositions et en assurant la mobilisation, la gestion et le contrôle des ressources, ainsi qu'en étudiant les moyens de tirer parti des ressources et de la créativité du secteur privé;

c) En coopération avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, examiner la question de la mise en place des infrastructures de données communes aux pays en vue d'exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies et faire des recommandations à ce sujet;

d) Mobiliser les institutions faisant partie ou non de la communauté statistique et, au besoin, coordonner l'action qu'elles mènent en faveur du développement durable et, ce faisant, étendra davantage les relations de partenariat.

2. Le Groupe consultera régulièrement le nouveau Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sur le renforcement des capacités statistiques et regroupera les initiatives conjointes de renforcement des capacités techniques et d'assistance technique existantes comme celles s'inscrivant dans le cadre de PARIS21, du Mémoire d'accord entre les banques de développement et l'Organisation des Nations Unies sur la coopération en matière statistique et d'autres accords de coopération.

3. Le Groupe comprendra des représentants des organismes internationaux et des banques de développement qui participent au renforcement des capacités statistiques des pays, des principaux donateurs, de la société civile et 10 représentants de systèmes statistiques nationaux, étant entendu que les pays en développement seront adéquatement représentés. Le secrétariat du Groupe sera assuré par la Division de statistique qui élira deux coprésidents, l'un parmi les représentants de la communauté internationale et l'autre parmi ceux des systèmes de statistique nationaux.

4. Le Groupe rendra compte tous les ans à la Commission de statistique.

Annexe III

Mandat du Forum mondial sur les données du développement durable

1. Le Forum mondial sur les données du développement durable, qui pourra prévoir dans le cadre de ses activités des manifestations organisées aux niveaux régional et national, rassemblera des producteurs et utilisateurs de données des secteurs public et privé qui examineront les dernières innovations en matière de données et leur utilisation éventuelle dans le domaine des statistiques, notamment pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015.
 2. Le Forum mondial sera organisé sous les auspices de la Commission de statistique tous les deux ans, à partir de 2016; des manifestations pourront être organisées aux niveaux régional et national par le comité du programme (voir le paragraphe suivant).
 3. Le Forum mondial sera organisé par un comité du programme multipartite, mis sur pied par le bureau de la Commission de statistique qui élira, pour un mandat de deux ans, deux coprésidents chargés de diriger l'organisation de la session suivante du Forum.
 4. Le Forum mondial sera organisé en coordination avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du programme de développement pour l'après-2015.
 5. Le comité du programme tiendra ses réunions par voie électronique et, si l'occasion se présente, des réunions face à face.
 6. Les organisateurs du Forum rendront compte chaque année à la Commission de statistique.
-